

Le vendredi 3 février 2023 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS *Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Mohrad LAGHRARI - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Hatice KILINC-SIGINIR - Monette-Simone VASSEUR - Caroline CAYEUX - Catherine THIEBLIN - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Farida TIMMERMAN - Cédric MARTIN - Christophe GASPART - Peggy CALLENS - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Victor DEBIL-CAUX - Halima KHARROUBI - Claire MARAIS-BEUIL - David MAGNIER*

SUPPLEANTS

ABSENTS *Mamadou BATHILY - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Grégory NARZIS - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Mehdi RAHOUI - Marianne SECK - Philippe ENJOLRAS*

POUVOIRS *Isabelle SOULA à Lionel CHISS - Anne-Françoise LEBRETON à Caroline CAYEUX - Charles LOCQUET à Vanessa FOULON - Jérôme LIEVAIN à Franck PIA - Antoine SALITOT à Corinne FOURCIN*

Date d'affichage	10 février 2023
Date de la convocation	27 janvier 2023
Nombre de présents	31
Nombre de votants	36

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR

EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville le vendredi 3 février 2023 à 18h00 conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

1- Tableau des effectifs

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE les ajustements du tableau des effectifs liés à des créations de postes et des suppressions des anciens postes vacants.

2- Adaptation du forfait mobilités durables

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE les dispositions qui remplacent celles relatives au « forfait mobilités durables » adoptées par délibération du conseil municipal le 9 décembre 2022.

3- Finances – Budget 2023 - Création, modification et suppression d'autorisations de programmes ou d'engagements

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE les créations et modifications des autorisations de programme et crédits de paiement qui seront intégrées au projet de budget primitif 2023.

4- Finances - Budget primitif 2023 du budget principal et des budgets annexes (Elispace, Lotissement Longue Haie, Lotissement Agel)

Le conseil municipal a adopté à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le budget primitif 2023 du budget principal de la Ville et des budgets annexes de l'Elispace, lotissement Longue Haie, lotissement Agel qui s'équilibrent de la manière suivante :

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	90 678 396,00	90 678 396,00	51.355.397,00	51.355.397,00
Elispace	835.757,00	835.757,00	470.843,00	470.843,00
Longue Haie	543.860,91	543.860,91	104.354,31	104.354,31
Agel	10.006,71	10.006,71	915.000,00	915.000,00